



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DU FONCIER,
en charge du domaine et de la recherche

Appel d'offre n° DTRT-01-2022 Fête de la Science 2022 en Polynésie française

Date limite de réception : le lundi 4 avril 2022

1. Contexte

La Fête de la science se tiendra pour la 31^{ème} fois en Polynésie française du 10 au 27 novembre 2022. Avec les années, cet événement est devenu la référence en matière de culture scientifique, technique et industrielle et permet chaque année à 1,2 million de visiteurs (dont 300 000 scolaires) d'échanger avec la communauté scientifique au travers de multiples animations, ateliers, expositions, débats, recherches participatives, etc.

Au travers d'une approche concrète, conviviale et ludique, la Fête de la Science est, pour le grand public, une occasion précieuse de découvrir le monde des sciences et de rencontrer des chercheurs. En retour, elle constitue pour les scientifiques et les experts, l'une des rares opportunités de faire découvrir leurs activités, leurs modes de travail et de partager leurs savoirs.

La Fête de la Science vise à promouvoir le dialogue entre science et société, à mieux faire comprendre le rôle de la science dans les grands enjeux de nos sociétés, et à susciter des vocations chez les plus jeunes pour les carrières scientifiques.

En Polynésie française, la Fête de la Science est parrainée par l'État (Délégation territoriale à la Recherche et à la Technologie - DTRT) et le Pays (Délégation à la Recherche de la Polynésie française – REC) qui confient l'organisation de la manifestation à un maître d'œuvre local. Un comité de pilotage pour la Fête de la Science (COPIL FDS) suit le déroulement de cet Appel d'Offres et l'organisation de l'événement. Il comprend, outre les deux délégués Recherche de l'Etat et du Pays, l'ambassadeur ou l'ambassadrice de la Fête de la Science 2022 (personnalité scientifique de Polynésie française, prochainement nommée), et les représentants du Vice-Rectorat, de la DGEE, de RESIPOL (consortium des institutions de recherche en Polynésie française), de la Direction des Interventions de l'Etat.

2. Objectifs

La DTRT et REC recherchent un **maître d'œuvre** pour organiser la manifestation intitulée « Fête de la science 2022 » (FDS 2022), avec les objectifs suivants :

1. Etablir un plan d'action adapté au thème de cette édition 2022 de la FDS, le **changement climatique** ;
2. Co-construire les actions/événements avec les acteurs de la recherche et les experts concernés localement, en collaboration étroite avec le comité de pilotage local et, le cas échéant, avec le comité national d'organisation pour les événements à portée nationale auxquels la Polynésie française sera associée ;
3. Mettre en œuvre ces actions de façon opérationnelle et coordonnée ;
4. Etablir un plan de communication vis-à-vis des groupes cibles et des médias pour garantir les meilleurs niveaux de participation et de couverture médiatique.

3. Eléments de cadrage

1. L'événement se tiendra dans la période comprise entre le **10 au 27 novembre 2022**.
2. Il se déclinera autour de l'organisation d'une manifestation grand public comprenant des événements en lien avec le thème du **changement climatique**, s'appuyant sur la participation des institutions d'enseignement supérieur et de recherche locales et visant à promouvoir les travaux de recherche effectués en Polynésie française.
3. L'opportunité d'organiser un Village des sciences sera examinée sur la base d'un appel à manifestation d'intérêt, dont l'évaluation et le choix des ateliers autorisés à être présents seront basés sur des propositions d'expérimentations scientifiques.
4. Afin de favoriser la participation et l'engagement des publics, des projets de sciences participatives incluant, par exemple, des relevés, des enquêtes, des observations, etc., seront les bienvenus.
5. La FDS 2022 devra prévoir des actions dans les îles de la Polynésie française et, si possible, dans chacun des archipels (Société, Australes, Marquises, Tuamotu, Gambier). Le porteur de projet est libre de déterminer les îles qui accueilleront la FDS 2022 en accord avec le COPIL FDS. Il est libre de contacter les équipes de recherche pour leur proposer de leur fournir un « kit FDS 2022 » afin de mener leurs missions de terrain dans les archipels pendant les dates de la FDS, et animer des sessions sur sites.
6. La FDS 2022 s'invite également dans les établissements scolaires par le biais notamment d'ateliers. Le porteur de projet devra démarcher à cet effet la Direction Générale de l'Education et des Enseignements (DGEE) ainsi que le Vice Rectorat.
7. Les deux dernières éditions de la FDS se sont tenues en pleine pandémie. Elles ont démontré la nécessité, pour le porteur, d'être flexible et d'adapter le programme à des conditions sanitaires moins favorables ou nécessitant l'application de règles sanitaires spécifiques. Les grandes lignes de la stratégie d'adaptation à de telles conditions devront être proposées dans le projet proposé.
8. Par ailleurs, les éditions 2020 et 2021 de la Fête de la Science ont fait la démonstration de leur capacité à organiser des événements numériques, le maintien de certains événements à distance, ou en format mixte (présentiel et à

distance), peut être envisagé afin de permettre la participation d'un auditoire plus éloigné, ce qui fait particulièrement sens dans un territoire aussi étendu que la Polynésie Française.

9. La charte graphique du logo « Fête de la science » élaborée au niveau national, devra impérativement être respectée pour tous les outils de communication. De plus, le porteur de projet s'engage à alimenter le site national de la Fête de la science.

4. Critères de sélection

1. Expérience du porteur de projet dans l'organisation de ce type de manifestation. Une expérience passée en Polynésie française sera un atout.
2. Capacité à communiquer efficacement, avant, pendant et après la FDS 2022 via les médias locaux (radios, télévisions, journaux, Internet et réseaux sociaux) et auprès de l'instance nationale de la Fête de la Science en métropole, via le rapport d'activités imposé.
3. Originalité du projet. En complément des axes susmentionnés, le porteur de projet est libre de proposer toute autre initiative en relation avec la thématique choisie.
4. Mobilisation de partenaires. Le montant du budget alloué par l'Etat et le Pays ne pourra pas être modifié à la hausse. Il est attendu du porteur de projet qu'il mobilise un maximum de sponsors et partenaires de l'événement.

5. Soutien financier

Le porteur de projet retenu recevra un soutien financier d'un montant total de **3 267 303** Fcfp (résultant d'une contribution de l'État à hauteur de **2 267 303** Fcfp et de la Polynésie française à hauteur de **1 000 000** Fcfp). Le reste des apports financiers devra provenir des fonds propres du porteur de projet ou d'éventuels sponsors (avec un engagement formel).

NB : il est conseillé, si des co-financements existent, de les faire apparaître dans le projet global.

6. Qui peut répondre à l'Appel d'Offres ?

Cet appel d'offres s'adresse à toute personnalité morale, notamment aux organismes de recherche et associations de Polynésie française œuvrant dans le domaine des sciences ou de l'environnement. Un consortium de plusieurs personnalités morales est accepté, sous condition qu'une seule entité soit désignée comme son coordonnateur et interlocuteur de la DTRT et REC et que le rôle de chaque entité soit clairement établi.

7. Préparation du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre :

- le formulaire de réponse (cf. ci-joint)

- un courrier de demande officielle d'organisation de l'évènement (avec en référence cet appel à projet n° DTRT-01-2022) ;
- les lettres d'engagement des éventuels partenaires et sponsors ;
- les projets de convention entre le porteur du projet et d'éventuels prestataires, dans le cas où le porteur souhaite confier tout ou partie de l'organisation de l'évènement à un prestataire ; ces projets de convention doivent préciser le contenu de la prestation.

Le porteur de projet pourra également fournir toute autre pièce qu'il jugera utile.

8. Où envoyer les réponses ?

Pour chaque projet, vous voudrez bien renseigner le formulaire ci-joint et le transmettre sous format électronique aux délégations Recherche de l'Etat (DTRT) et du Pays (REC) aux adresses email suivantes :

- jean-christophe.auffray@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
- secretariat@recherche.gov.pf

Date limite de réception : **le lundi 4 avril 2022**

Les résultats de cet appel d'offres seront communiqués courant avril 2022.